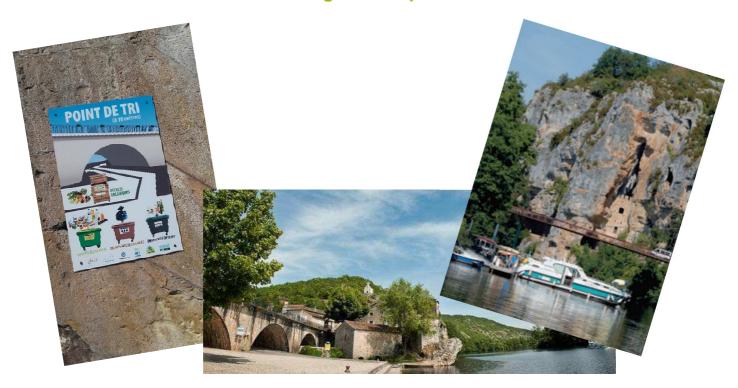


Point presse 31 mai 2017 – 17 heures Embarcadère de Laroque-des-Arcs

La rivière Lot se met au tri : de nouveaux aménagements pour les touristes !



Le tourisme a un impact important sur la gestion des déchets. C'est pourquoi, il est indispensable de prévoir des équipements et des moyens d'information adaptés aux lieux fréquentés par les touristes. Le SYDED « territoire 0 déchet, 0 gaspillage », a souhaité travailler sur cette problématique en partenariat avec l'Association des bateliers du Lot, soucieuse de réduire l'impact environnemental de son activité. Le but de cette action menée sur les haltes fluviales est d'inciter les plaisanciers à trier leurs déchets en adaptant au mieux les « points de tri ».

Le contexte et les enjeux

Pendant la saison estivale, le département du Lot enregistre une augmentation sensible de sa population.

Parmi bien d'autres, la croisière fluviale représente une activité touristique importante, avec environ 9 000 personnes/an.

L'analyse de terrain a fait ressortir un certain nombre de problèmes à résoudre :

- o manque de poubelles au niveau des écluses,
- o peu de récup'verre au niveau des zones d'arrêts,
- o peu de zones de tri sur les arrêts principaux,
- o peu de place dans les bateaux pour trier.

Face à ce constat, l'Association des bateliers du Lot a fait le choix d'un engagement environnemental fort qui s'est concrétisé à ce jour par :

- o la mise en place d'une charte « Qualité de l'eau du Lot » pour les prestataires,
- la mise à disposition du mémo-tri dans les bateaux.

L'origine de l'action : la halte de Laroque des Arcs

En 2016, une première réflexion a été portée dans le cadre d'un partenariat entre l'Association des bateliers du Lot, le SYDED et la commune de Laroque des Arcs. Ce site est un point stratégique pour les bateliers, car beaucoup de bateaux s'y arrêtent. D'autre part, la commune s'est engagée dans l'opération Commune 100 % Compostage proposée par le SYDED.

L'action menée sur le terrain s'est concrétisée par l'implantation d'un conteneur à verre et d'un panneau indiquant l'espace de tri et le composteur du bourg. Les plaisanciers ont aujourd'hui la possibilité de trier et valoriser leurs déchets.

Une initiative à développer

Cette expérimentation a procuré des retours positifs de la part des usagers des bateaux : un questionnaire de satisfaction a fait ressortir leur souhait de disposer de plus de point de tri.

Confortée par ce résultat, le SYDED et l'Association des bateliers du Lot en partenariat avec les collectivités ont souhaité étendre progressivement cette démarche sur tout le domaine navigable de Luzech à Calvignac.

Après un état des lieux des équipements existants sur les zones d'arrêts, l'équipe du SYDED, en partenariat avec les communes et les collectivités de collecte, a prévu de :

- o installer 8 composteurs supplémentaires,
- o optimiser 6 zones de tri (installation de conteneurs à verre, de bacs recyclables,...),
- o installer des panneaux informatifs pour indiquer les points de tri.

En parallèle, l'Association des bateliers a travaillé sur l'élaboration d'un guide pratique destiné aux clients. Dans ce document remis en début de séjour, le touriste retrouve les équipements présents sur les communes pour le tri des déchets, mais également les bonnes consignes de tri.

Par la suite, l'association souhaite étudier l'optimisation de l'espace des bateaux pour mettre en place des poubelles de tri et ainsi faciliter le geste aux clients.